

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

RSSEQ®

EST-DU-QUÉBEC

VOLLEYBALL

**Règlements spécifiques
de la ligue**

2019-2020

Dernière modification : 23-09-2019

APPROUVÉ EN CA : 26-09-19

VOLLEYBALL – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DE LIGUE

Article 1 – Nom de la ligue	3
Article 2 – Structure de la ligue	3
Article 3 – Composition des équipes	3
Article 4 – Calendrier des tournois	3-4
Article 5 – Identification des catégories	5
Article 6 – Coût d’inscription	5
Article 7 – Type de tournoi	5
Article 8 – Catégories et divisions	5
Article 9 – Installations	5
Article 10 – Type de rencontre	6
Article 11 – Classement, système de pointage et bris d’égalité en D4	6
Article 12 – Classement, système de pointage et bris d’égalité en D3	6
Article 13 – Ballon utilisé	6
Article 14 – Réglementation	6
Article 15 – Tempête	7
Article 16 – Entité école	7
Article 17 – Date et lieux des tournois	7
Article 18 – Responsable de la ligue	7
Article 19 – Délai	7
Article 20 – Récompenses	7
Article 21 – Participation	7
Annexe I – Système de points	8
Annexe II – Règle de jeu équitable	9

ARTICLE 1 – NOM DE LA LIGUE

1.1 Ligue de volleyball scolaire de l'Est-du-Québec

ARTICLE 2 – STRUCTURE DE LA LIGUE

2.1 Toutes les équipes qui sont situées sur le territoire du RSEQ Est du-Québec

ARTICLE 3 – COMPOSITION DES ÉQUIPES

3.1 Joueurs : 7 minimum cadet et juvénile, aptes à jouer
8* minimum benjamin, aptes à jouer
14 maximum

Un minimum de sept (7) joueurs en uniforme (cadet et juvénile) et huit (8) benjamins, aptes à jouer est requis pour débiter tous les matchs du tournoi sans quoi l'équipe perd ses matchs par défaut. Si suite à une blessure ou raison médicale, le nombre de joueurs devient inférieur à sept (7), en cadet et juvénile, l'équipe pourra poursuivre la compétition à l'exception de la catégorie benjamine (règle de jeu équitable). Advenant le cas où une équipe benjamine ne respecterait pas la règle de jeu équitable (voir annexe II pour la sanction).

Entraîneurs : maximum de trois (3) par équipe (dont au moins un certifié ou en voie de l'être niveau I, en D3)
Accompagnateurs : maximum de deux (2) par équipe

ARTICLE 4 – CALENDRIER DES TOURNOIS

4.1 Un total de quatre (4) tournois constitue le calendrier :

Tournoi de classement par catégorie

La ligue débutera ses activités par un tournoi présaison sur deux jours sous la formule avec ronde préliminaire suivi d'une ronde éliminatoire et de classement. Ce tournoi est obligatoire pour les équipes voulant jouer durant la saison et se présenter au Championnat régional scolaire (exception pour les équipes des Îles-de-la-Madeleine). Les équipes seront semées selon le classement de l'année précédente en tenant compte de leurs positions respectives. Évidemment, les équipes en D2 en 2018-2019 seront classées avant les équipes en D3. Lors du tournoi de classement, il y aura une réunion obligatoire des entraîneurs.

Les tournois réguliers de la ligue se joueront sur deux jours à moins d'avoir une possibilité de jouer sur une journée en ayant un minimum de 10 plateaux.

4.2 Suite au présaison, certaines équipes seront obligées, selon leur classement, de s'inscrire en **D3** avec principe de motion-démotion avec les autres catégories et classes (benjamine-cadette-juvénile), ou en **D4**, circuit fermé dans sa catégorie et classe (benjamins jouant uniquement contre les benjamins). Si applicable en fonction du nombre d'inscription, certaines équipes devront choisir si elles évoluent en **D3** ou en **D4**. Le tableau de la page suivante explique le barème utilisé selon le nombre d'équipes inscrites.

IMPORTANT : En choisissant d'évoluer en D3 pour la saison, l'équipe sera obligée de jouer en D3 lors du régional. Cependant, l'équipe championne de la saison en D4 pourra s'inscrire en D3 au régional s'il y a un minimum de 4 équipes inscrites pour le régional en D4 dans sa catégorie et classe (elle ne pourra pas prendre part aux deux régionaux). S'il advenait à y avoir une seule équipe inscrite au régional D4, elle pourra alors s'inscrire en D3 lors du régional.

TOTAL équipes inscrites	Obligation d'aller en D3 (motion-démotion)	Équipe ayant le choix du D3 ou du D4	Obligation d'aller en D4 (fermé)
8 équipes	Position 1 à 4 (4 équipes minimum)	N-A	Position 5 à 8 (4 équipes minimum)
9 équipes	Position 1 à 4 (4 équipes minimum)	Position 5	Position 6 à 9 (4 équipes minimum)
10 équipes	Position 1 à 4 (4 équipes minimum)	Position 5 et 6	Position 7 à 10 (4 équipes minimum)
11 équipes	Position 1 à 4 (4 équipes minimum)	Position 5 et 6	Position 7 à 11 (5 équipes minimum)
12 équipes	Position 1 à 4 (4 équipes minimum)	Position 5, 6 et 7	Position 8 à 12 (5 équipes minimum)
13 équipes	Position 1 à 4 (4 équipes minimum)	*Position 5, 6, 7 et 8	Position 9 à 13 (5 équipes minimum)
14 équipes	Position 1 à 4 (4 équipes minimum)	*Position 5, 6, 7, 8 et 9	Position 10 à 14 (5 équipes minimum)
15 équipes	Position 1 à 4 (4 équipes minimum)	*Position 5, 6, 7, 8, 9 et 10	Position 11 à 15 (5 équipes minimum)
16 équipes et plus	Position 1 à 4 (4 équipes minimum)	*Position 5 à 11; 5 à 12; 5 à 13...	Les 5 dernières positions

* Dès que nous avons 13 équipes, il y aura une possibilité de créer une troisième (et/ou une quatrième) division selon le nombre d'équipes intéressées. Les divisions seront D3, D4 et D4b, etc...

- 4.3 Si une catégorie compte sept (7) équipes ou moins, il n'y aura qu'une seule classe, soit la division D3 avec formule motion-démotion.
- 4.4 Une amende de 50\$ (payable à l'association avant le prochain tournoi) sera appliquée à une équipe qui quitte le présaison avant d'avoir fini de jouer toutes ses parties.
- 4.5 Il n'y aura pas de partie perdue par forfait durant le présaison pour une équipe qui n'aura pas le minimum de joueur requis. Le présaison a pour but d'évaluer la véritable force des équipes en présence.

ARTICLE 5 – IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

5.1 Selon les catégories en vigueur au RSEQ provincial (avec dérogation accepté en septembre).

ARTICLE 6 – COÛT D'INSCRIPTION

6.1 Les frais d'inscription seront déterminés selon les frais d'opération de la ligue.

ARTICLE 7 – TYPE DE TOURNOI

7.1 Tournois réguliers en D4 et D4b : Les équipes joueront un nombre 12 parties entre elles réparties sur les trois tournois de la saison dans leur catégorie et classe. Le calendrier sera équilibré selon les positions obtenues à la suite du présaison.

7.2 Tournoi régulier en D3 : Le principe de motion-démotion sera appliqué suite au premier tournoi régulier de la ligue. Ainsi, les deux premières et les deux dernières positions de chacune des poules seront déplacées.

7.2.1 Selon le nombre d'équipe, nous tenterons de balancer les poules à cinq (5) équipes en considérant notre volonté d'avoir les 5 premières positions de chaque catégorie et classe suite au présaison dans une même poule.

7.2.2 Si nous avons une poule à quatre (4) équipes, il y aura rotation et la présentation d'un quatrième match est défini de la façon suivante : La 1^{ère} et la 4^e position de la rotation jouent un contre l'autre et la 2^e position jouera contre la 3^e position Ces parties seront cumulatives aux préliminaires.

7.2.3 Si nous avons une poule de six (6) équipes, chacune doit jouer quatre (4) matchs tout comme les autres poules de la ligue. Nous devons donc éliminer trois (3) matchs, c'est-à-dire que les matchs 1-4, 2-5 et 3-6.

ARTICLE 8 – CATÉGORIES ET POULES

8.1 Les catégories acceptées dans cette ligue sont : benjamin, cadet et juvénile selon les inscriptions.

8.2 L'horaire pour le tournoi de classement sera établi selon le classement final de la saison 2018-2019 et en s'assurant de faire jouer un minimum de 6 à 7 parties aux équipes, dans la mesure du possible.

8.3 Formations des divisions pour le premier tournoi :
Selon le choix de la catégorie par les délégués. Voir Article 7.

8.4 Division de la ligue
Selon le choix des délégués ; D3 ou D4. Voir Article 7.

ARTICLE 9 – INSTALLATIONS

9.1 Idéalement un plateau par poule de cinq équipes.

ARTICLE 10 – TYPE DE RENCONTRE

- 10.1 Deux sets de vingt-cinq (25) points (pointage continu). Il devra y avoir un minimum de deux (2) points d'écart entre les deux (2) équipes pour qu'il y ait un vainqueur.

ARTICLE 11 – CLASSEMENT, SYSTÈME DE POINTAGE ET BRIS D'ÉGALITÉ EN D4

- 11.1 Le système de pointage en D4 sera un point par set gagné.
- 11.2 Si l'égalité persiste entre deux (2) ou plusieurs équipes à la fin de la saison régulière :
- 1) résultat du ou des matchs entre les équipes en cause;
 - 2) points pour - (moins) points contre entre les équipes concernées;
 - 3) points pour divisés par les points contre entre les équipes concernées (le quotient le plus élevé détermine la meilleure équipe).
 - 4) points pour - (moins) points contre entre toutes les équipes.
 - 5) points pour divisés par les points contre entre toutes les équipes.

ARTICLE 12 – CLASSEMENT, SYSTÈME DE POINTAGE ET BRIS D'ÉGALITÉ EN D3

- 12.1 Le système de pointage en D3 sera celui en ANNEXE I.
- 12.2 En cas d'égalité au classement des poules lors d'un tournoi, le bris se fait dans l'ordre des critères suivants, et ce, jusqu'à ce que l'égalité soit complètement brisée, cependant l'avantage d'un critère précédent doit être maintenu, sans jamais revenir à nouveau à un critère précédent :
1. Meilleur quotient des sets gagnés et sets perdus des rencontres opposant les équipes à égalité entre elles.
 2. Meilleur quotient des points pour et des points contre des rencontres opposant les équipes à égalité entre elles.
 3. Meilleur quotient des sets gagnés et sets perdus de toutes les rencontres de la rotation (lorsque rencontres 2 de 3 sets ou comparaison intersection).
 4. Meilleur quotient des points pour et des points contre de toutes les rencontres de la rotation.
- 12.3 Lors du calcul du quotient « point pour, point contre », une partie gagnée ou perdue par forfait n'est pas considérée dans le calcul. De plus, pour le calcul du quotient de l'autre équipe à égalité, la partie jouée contre l'équipe impliquée dans le forfait n'est pas considérée.

ARTICLE 13 – BALLON UTILISÉ

- 13.1 Le ballon suggéré est le BADEN PERFECTION VX5EC blanc ou multicolore.
- 13.2 Le meilleur ballon des deux équipes en présence peut être utilisé.

ARTICLE 14 – RÉGLEMENTATION

- 14.1 Les règlements de la Fédération de Volleyball du Québec seront utilisés.
- 14.2 Les règlements spécifiques auront préséance sur les règlements officiels.

ARTICLE 15 – TEMPÊTE

15.1 Le tournoi est remis au lendemain si possible.

ARTICLE 16 – ENTITÉ-ÉCOLE

16.1 La formation des équipes doit respecter l'entité école.

ARTICLE 17 – DATES ET LIEUX DES TOURNOIS

17.1 Le calendrier est construit par tous les délégués présents lors de la rencontre du mois de mai. (En annexe et adopté au c.a. de septembre).

ARTICLE 18 – RESPONSABLE DE LIGUE

18.1 M. Jonathan Lord

ARTICLE 19 – DÉLAI

19.1 Si l'équipe ne se présente pas à l'heure prévue, celle-ci perd le premier set 25-0. Mais si elle se présente dans le délai des dix (10) premières minutes, elle pourra jouer le deuxième set.

ARTICLE 20 – RÉCOMPENSES

20.1 Une bannière permanente pour la meilleure équipe dans chacune des catégories/sexes par division des équipes participant à la ligue régie par le RSEQ-Est du Québec.

201.2 Une bannière d'éthique sportive sera remise à l'entité-école (une par catégorie et par division = benjamin, cadet et juvénile) qui aura démontré la meilleure éthique sportive durant la saison et le championnat régional scolaire. Elle sera remise lors du Championnat régional scolaire.

ARTICLE 21 – PARTICIPATION

21.1 Chaque équipe faisant partie de la ligue se doit de participer à toutes les activités de ladite ligue, c'est-à-dire au tournoi présaison, ainsi qu'au trois (3) autres tournois du réseau. Une école inscrite et qui ne se présente pas à un tournoi sans raisons majeures se verra imposer une amende de 500 \$ par équipe payable au RSEQ Est-du-Québec. Le comité exécutif tranchera sur la recevabilité des raisons majeures évoquées.

ANNEXE 1

SYSTÈME DE POINTS D3 (MOTION-DÉMOTION)

APPLICABLE EN 2019-2020

Suite à un tournoi régulier, l'attribution des points se fera en 4 étapes.

- 1- La première étape est de faire un classement par poule afin de déterminer les positions 1 à 5 (poule à 5) dans chaque poule. Cette étape nous permettra aussi de faire le motion-démotion pour la formation des poules du prochain tournoi.

Poule A	Position	Poule B	Position	Poule C	Position
ÉQUIPE A (JF)	2	ÉQUIPE F (JF)	1	ÉQUIPE CC (CF)	1
ÉQUIPE B (JF)	4	ÉQUIPE G (JF)	2	ÉQUIPE DD (CF)	4
ÉQUIPE BB (CF)	3	ÉQUIPE AA (CF)	5	ÉQUIPE AAA (BF)	3
ÉQUIPE D (JF)	1	ÉQUIPE C (JF)	4	ÉQUIPE BBB (BF)	2
ÉQUIPE CC (CF)	5	ÉQUIPE E (JF)	3	ÉQUIPE CCC (BF)	5

- 2- Comme il arrive que des équipes de différentes catégories s'affrontent dans une poule, la deuxième étape consiste alors à faire un classement par catégorie et classe à partir de la poule A vers les autres.

Pos tournoi	Juvenile Féminin	Pos tournoi	Cadet Féminin	Pos tournoi	Benj Féminin
1er Poule A	ÉQUIPE D (JF)	3e Poule A	ÉQUIPE BB (CF)	2e Poule C	ÉQUIPE BBB (BF)
2e Poule A	ÉQUIPE A (JF)	5e Poule A	ÉQUIPE CC (CF)	3e Poule C	ÉQUIPE AAA (BF)
4e Poule A	ÉQUIPE B (JF)	5e Poule B	ÉQUIPE AA (CF)	5e Poule C	ÉQUIPE CCC (BF)
1er Poule B	ÉQUIPE F (JF)	1er Poule C	ÉQUIPE CC (CF)		
2e Poule B	ÉQUIPE G (JF)	4e Poule C	ÉQUIPE DD (CF)		
3e Poule B	ÉQUIPE E (JF)				
4e Poule B	ÉQUIPE C (JF)				

- 3- La troisième étape consiste à répartir les points attribués selon le nombre d'équipe par catégorie et classe (si 7 équipes, de 7 à 1 pts, si 5 équipes, de 5 à 1 pts et ainsi de suite).

Juvenile Féminin	Points Tournoi	Cadet Féminin	Points Tournoi	Benj Féminin	Points Tournoi
ÉQUIPE D (JF)	7	ÉQUIPE BB (CF)	5	ÉQUIPE BBB (BF)	3
ÉQUIPE A (JF)	6	ÉQUIPE CC (CF)	4	ÉQUIPE AAA (BF)	2
ÉQUIPE B (JF)	5	ÉQUIPE AA (CF)	3	ÉQUIPE CCC (BF)	1
ÉQUIPE F (JF)	4	ÉQUIPE CC (CF)	2		
ÉQUIPE G (JF)	3	ÉQUIPE DD (CF)	1		
ÉQUIPE E (JF)	2				
ÉQUIPE C (JF)	1				

- 4- Finalement, la quatrième étape sera de cumuler les points des équipes lors des 3 tournois afin de mettre le classement à jour, et ce, par catégorie et classe. Advenant une égalité au classement général entre deux (2) ou plusieurs équipes, le bris d'égalité à l'Article 12.2 sera appliqué.

ANNEXE II : RÈGLE DU JEU ÉQUITABLE

En saison régulière, la règle de jeu équitable ne s'appliquera pas en D3, lorsqu'une équipe benjamine affrontera une équipe cadette et/ou juvénile. Mais elle s'appliquera lorsque 2 équipes benjamines s'affronteront.

Pour la catégorie benjamine, lors d'un match, si les deux équipes ont 10 athlètes et plus, la règle du jeu équitable s'appliquera intégralement aux deux équipes, peu importe le nombre d'athlètes. C'est-à-dire que les athlètes qui n'étaient pas partants lors de la première manche devront débiter la deuxième manche (exemple : une équipe de 10 joueurs devra avoir 4 nouveaux joueurs partants à la deuxième manche, tandis qu'une équipe à 12 devra en avoir 6).

Par contre, si une des 2 équipes a moins de 10 athlètes (8 ou 9), les deux équipes pourront faire débiter le même nombre d'athlètes lors de la 2^e manche. Donc, si l'équipe « X » a 8 athlètes, les 2 athlètes qui n'ont pas débuté la première manche devront débiter la deuxième. Ce qui veut dire que l'équipe adverse pourrait faire débiter la deuxième manche avec 2 nouveaux athlètes seulement, même si elle a 10 ou 12 athlètes.

Dans les 2 situations, aucun changement ne sera toléré, et ce, pour aucun joueur avant 12 points mis à part pour les causes de blessure. Les joueurs sortis pour cause de blessure ne peuvent revenir au jeu durant la même manche.

Le non-respect de la règle de jeu équitable est considéré comme un remplacement illégal.

Lorsqu'une équipe a effectué un remplacement illégal et que le jeu a repris, la procédure suivante est à suivre dans l'ordre :

1. L'équipe est pénalisée. L'adversaire gagne un point et le service;
2. Le remplacement est corrigé;
3. Les points marqués par l'équipe fautive depuis la faute sont annulés. Les points de l'équipe adverse sont maintenus.